

son témoignage, en lui demandant comment il se faisait qu'il en eût parlé en 1875, s'il ne l'avait su que lorsque lui, l'échevin Roy, en avait parlé (ce qui est en 1882), M. Black échappe à la tagente, en disant : " Je répondrai demain ". Et sa réponse avec une couple d'autres sont encore à venir. M. Black savait que McNeil faisait un abus des liqueurs. Il déclare encore qu'il ne le surveillait pas davantage parce qu'il n'avait pas le temps ; et il ajoute qu'une somme considérable a été perdue par prescription et défaut de surveillance. En interrogeant M. Robb qui ne veut rien avouer, on arrive à lui faire dire malgré lui que les livres n'étaient pas audités ou l'étaient très imparfaitement. Que M. Black et M. Robb se reposaient sur les employés subalternes pour faire les différents ouvrages qu'ils étaient tenus de faire eux-mêmes.

Le trésorier déclare qu'il était à sa connaissance que McNeil faisait un abus des liqueurs, il ne l'a pas suspendu, n'en a pas parlé au comité mais lui a fait des menaces. M. Black va plus loin encore, il admet avoir su en janvier 1882 que M. McNeil s'était approprié une somme de \$400 à \$500 qu'il avait retirée du shérif de Montréal, en juillet 1881, pour taxes et cotisations dues à la cité.

Que fait M. Black dans ce cas-ci ? Il dit à McNeil de rembourser ce montant, de vendre même une propriété, mais il se donne bien garde d'en souffler mot à qui que ce soit de crainte de compromettre ce dernier et sa famille. L'auditeur qui connaissait ce détournement de fonds confirme le témoignage de M. Black et il ajoute d'un ton autoritaire qu'il a caché ce vol dans l'intérêt de la ville. Ces derniers ne font pas un examen de ses livres ni de sa caisse, on avait tant de confiance en McNeil et il avait dit que c'était la première fois ajoutent-ils. Mais lorsqu'on demande au trésorier et à l'auditeur d'expliquer ce qu'ils veulent dire par cacher les vols de McNeil, dans l'intérêt de la ville, ils font les sérieux et essayent de démontrer que McNeil devant mourir sous peu de jours, la ville ne pourrait rien retirer de la connaissance de ce fait si ce n'est que le déshonneur de la famille McNeil. Pauvre raison pour s'excuser d'avoir caché un petit voleur pour en faire un grand. Il est en preuve que le caissier Mussen était laissé à lui-même sans surveillance aucune.

Il est en preuve que de la manière dont on faisait l'audition des livres, on ne pouvait découvrir les déficits et les défalcatiions, c'est M. McDonough que le dit en toute lettre.

C'est-à-dire que chacun des employés subalternes faisait leurs ouvrages comme il l'entendait, et le trésorier et l'auditeur ne s'occupaient que de passer le temps aussi agréablement que possible, de prendre des congés et de retirer de gros salaires.

Y a-t-il eu négligence et indolence grossière et coupable dans l'administration de nos finances ? Personne ne peut en douter, d'après la preuve, c'est évident.

M. Black ou M. Robb, ou tous les deux, ont-ils failli à leurs devoirs ? S'il y a eu une aussi grande négligence il est bon de chercher à connaître quels sont ceux qui en sont coupables.

Je viens de vous lire les devoirs et les obligations du trésorier et de l'auditeur. Eh bien ces derniers se sont-ils acquittés de leurs devoirs comme ils auraient dû le faire ou comme doit faire tout bon employé qui veut le bien de ceux qui l'emploient.